



La Vigne de Saint-Prest

Siège social : 4, av du gal. de Gaulle 28300 St Prest.

## **Compte rendu du Conseil d'Administration du 25 mars 2022**

\*\*\*\*\*

Etat des présences : Mesdames Bernadette Haudebourg (trésorière), Françoise Feuillade (administratrice), Isabelle Lecoin (administratrice) et Messieurs Serge Renouard (président), Patrick Haudebourg (vice président) Philippe Hoarau (secrétaire). Excusé : Monsieur Philippe Bougré.

Début de la réunion 18h30

Il est décidé :

- 1- L'annulation des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de Monsieur Pierre Ancelin qui a utilisé avec usurpation d'identité l'association La Vigne de Saint-Prest pour ces réunions du 31 mars 2022.
- 2- Il faut noter que la signature de la convention ne pouvait être signée que par le président en vertu de sa qualité de représentant juridique. Le siège de l'association a été déplacé par obligation suite au refus du Maire de Saint-Prest de l'accueillir, la décision a été prise à l'assemblée générale extraordinaire de 2016. La réunion statutaire de février a entériné le choix de valider le règlement des cotisations 2021 pour l'assemblée générale du 25 février 2022. L'association est en règle avec sa gestion depuis 2014 et en 7 ans aucune contestation écrite n'a eu lieu en conseil d'administration et de bureau de l'association.
- 3- Il est annoncé que les noms du logo et le site internet (achat de domaine) restent inchangés et personne n'est autorisé à le modifier, ce serait illégal vu la loi de 1901 et la constitution.
- 4- Le bureau formé par Monsieur Pierre Ancelin le 8 mars est invalidé suite au non respect des statuts de la Vigne de Saint-Prest et non communication du quorum obligatoire de plus ce groupement est sans légitimité avec leur collectif de défense.
- 5- L'intérêt général promulgue la clôture des cotisations 2021 avec un arrêt au 25 février 2022 (A. G. officielle) ensuite c'est la cotisation 2022.
- 6- Le programme des travaux à la Pierre Percée est fixé comme suite : fin mars 2022 (transport définitif des branchages puis au 15 avril le labour du sol et désherbage ensuite prévoir la plantation des ceps courant mai).
- 7- Il est retenu le cépage « Chenin » pour la nouvelle plantation de la vigne avec 360 pieds.
- 8- La confrérie du Bâton de Saint-Vincent participera à la Paulée des vins de Loire à Chartres le 3 avril 2022 de 10h à 17h00.
- 9- Questions diverses : en discussion avec les douanes de Blois, l'association remplace la structure de la vigne pédagogique par un rôle d'entrepôt agréé pour commercialiser notre production de pétillant du point de vue légal avec un volet administratif plus conséquent mais nous serons en règle et indépendant.

Séance levée à 20h30.